

## ADMINISTRATION GENERALE

### CESSION DU TERRAIN DES ARCHERS A LA VILLE DE TETEGHEM- COUDEKERQUE-VILLAGE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Dans le cadre du transfert progressif de certaines propriétés du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, il a été décidé lors de la séance Comité Syndical du 13 décembre 2006, de céder à titre gratuit le local des archers servant également de salle polyvalente à la commune de Tétéghem.

Or il s'avère qu'après réception du relevé de propriété du Syndicat, une parcelle reprise au cadastre à la section B sous le numéro 2135 jouxtant ce bâtiment, est toujours la propriété du SIDF, en raison d'un oubli lors de la vente initiale.

C'est pourquoi, dans un souci de cohérence, il est demandé de bien vouloir céder à titre gratuit ce terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village.

Il est également proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir désigner Maître DEBERT, notaire à Hondshoote pour la rédaction de l'acte.

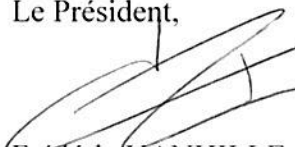
Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Autorise le Président à procéder aux opérations de sortie de ce bien de l'actif,
- Indique que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Tétéghem-Coudekerque Village.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

**Comité convoqué le** : 26 septembre 2019  
**Nombre de membres du Comité en exercice** : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

**Président** : Monsieur Frédéric VANHILLE

**Secrétaire** : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS** :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES** :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION** :

Suppléants : Régis VANDAMME